

L'actualité des unités de production

L'unité de production n°1 était, lors de la semaine écoulée, en production et à disposition du réseau électrique national.

L'unité de production n°2 était, lors de la semaine écoulée, en production et à disposition du réseau électrique national.

Le 11 février, le remplacement de filtres de ventilation sur l'unité n°1, nécessite d'arrêter temporairement le système de ventilation. Lors de l'intervention, le chargé de travaux constate que les pièces de rechanges prévues ne sont pas adaptées au besoin. L'intervention est interrompue le temps de disposer d'une nouvelle pièce de rechange. Dans l'attente d'une nouvelle intervention, le système de ventilation est remis en service. Le fait d'avoir arrêté la ventilation sans faire l'activité constitue un événement significatif pour la sûreté. Sans conséquence pour la sécurité des installations, du personnel et de l'environnement, il a été déclaré le 13 février à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7

Dans le cadre d'un contrôle préventif programmé sur les ancrages des tuyauteries du circuit de refroidissement de la piscine de stockage du combustible de l'unité de production n°1, il a été constaté des différences de montages d'ancrage par rapport aux dispositions des plans de conception. Les analyses mécaniques réalisées confirment la résistance au séisme des tuyauteries concernées. Néanmoins, nous devons aussi garantir leur tenue mécanique en dehors des situations normales d'exploitation. Des travaux de remise en conformité ont été entrepris et achevés le 13 février 2020, permettant de résorber les anomalies constatées et de rendre les ancrages conformes aux plans. Cet événement sans conséquence pour la sécurité des installations, du personnel et de l'environnement, a été déclaré le 20 février à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

Le décret d'arrêt des réacteurs est paru au JO

Le décret gouvernemental stipulant l'arrêt des deux réacteurs du CNPE de Fessenheim, paraphé par le premier ministre et la ministre de la transition écologique et solidaire, est paru ce mercredi au Journal Officiel.

Ce décret, qui entrera en vigueur le 22 février pour le réacteur n° 1, puis le 30 juin pour le réacteur n°2, « abroge l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Fessenheim dont EDF est titulaire ». Le réacteur n°1, de type à eau pressurisée et d'une puissance de 900 mégawatts (MW), sera mis à l'arrêt samedi matin. Une mise à l'arrêt qui commencera dans la nuit de vendredi par une diminution progressive de sa puissance, selon une procédure identique à celle mise en application lors des arrêts programmés pour maintenance. Lorsque le réacteur sera descendu à 8% de sa puissance, il pourra être « découplé », c'est-à-dire déconnecté du réseau électrique national.

A EDF : l'innovation comme ADN

Le Groupe EDF organise de janvier à juin 2020, la 7^e édition des prix internes de l'innovation, au sein de ses différentes entités. Le CNPE de Fessenheim sera fidèle, cette année encore, à ce rendez-vous.

Baptisé « EDF Pulse », ce concours a pour objet de valoriser les meilleures innovations de l'année, issues des directions et filiales du groupe EDF. Par équipe, les salariés soumettent un projet innovant, performant et reproductible, au service de différents domaines comme la production d'énergie bas carbone, la transformation numérique, la prévention, santé et sécurité, la performance industrielle... Ces dossiers seront étudiés par des comités qui retiendront 24 équipes finalistes, auditionnés à leur tour par un jury composé du Président Directeur Général d'EDF et de dirigeants du Groupe. Sébastien GEMBERLE, chargé d'affaire et de projet à la centrale, défendra les couleurs du CNPE de Fessenheim pour l'édition 2020 d'EDF Pulse, dans la catégorie « Innovation au service de la performance industrielle ». Le projet sur lequel Sébastien a travaillé, vise à optimiser « le contrôle ou la recherche de fuite, par mise sous vide » pour les équipements sous pression. Un dispositif qui peut être mis en œuvre soit lors d'un arrêt pour maintenance, soit de façon préventive avec réacteur en marche. Souhaitons-lui bonne chance !



A savoir... A retenir



2500 prélèvements et 6000 analyses

ont été effectués en 2019 par les équipes spécialisées de la centrale, pour veiller sur l'environnement

Sous la loupe de l'Autorité de sûreté nucléaire

La division de Strasbourg de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et la direction du site ont passé en revue l'année écoulée.

Ce rendez-vous annuel offre aux deux entités l'occasion de revenir sur l'année écoulée et d'aborder de manières transparente et détaillée, les activités de la centrale en 2019, dans différents domaines : la radioprotection, la sécurité et la sûreté, les conditions de travail, l'organisation des opérations de maintenance, le suivi de l'environnement...

Ces échanges autour du bilan ont été complétés par l'analyse des étapes règlementaires et techniques à venir, notamment au sujet de la mise à l'arrêt définitif des réacteurs en février puis en juin, et sur l'engagement des travaux préparatoire au futur démantèlement des installations.

